



NEOEN
32 Allée de Boutaut – CS 80 112
33300 Bordeaux

Madame Véronique PONS
Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne
Centre Instructeur de Nérac

Quai de la Baïse
BP 124
47600 Nérac

Bordeaux, le 26 Avril 2021

Objet : Centrale photovoltaïque de Boussès (47) – PC 047 039 21 G0001 - Réponse à la demande de compléments de Territoire d’Energie Lot-et-Garonne

Affaire suivie par :

- Benoit CALMES – benoit.calmes@neoen.com - +33 7 64 50 37 58

Bonjour,

Par courrier du 13 Avril 2021, Territoire d’Energie Lot-et-Garonne nous a adressé une liste de compléments à fournir dans le cadre de la demande de Permis de Construire pour le projet de centrale photovoltaïque de Boussès situé sur la commune de Boussès (47).

Vous trouverez ci-après notre réponse à la demande de compléments.

Dans cette attente, je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire, et je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Benoit CALMES
Chef de projet solaire

Réponse à la demande de compléments formulée par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

Dans le cadre de l'instruction du Permis de Construire du projet photovoltaïque de Boussès, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a formulé une demande de compléments afin de pouvoir émettre un avis sur le projet. Les pièces complémentaires à fournir ou précisions à apporter sont les suivantes :

- Préciser si ce projet nécessitera la pose d'un compteur de consommation
- Préciser le moyen d'accès à la parcelle ainsi que le point de livraison électrique souhaité

Préciser si ce projet la pose d'un compteur de consommation

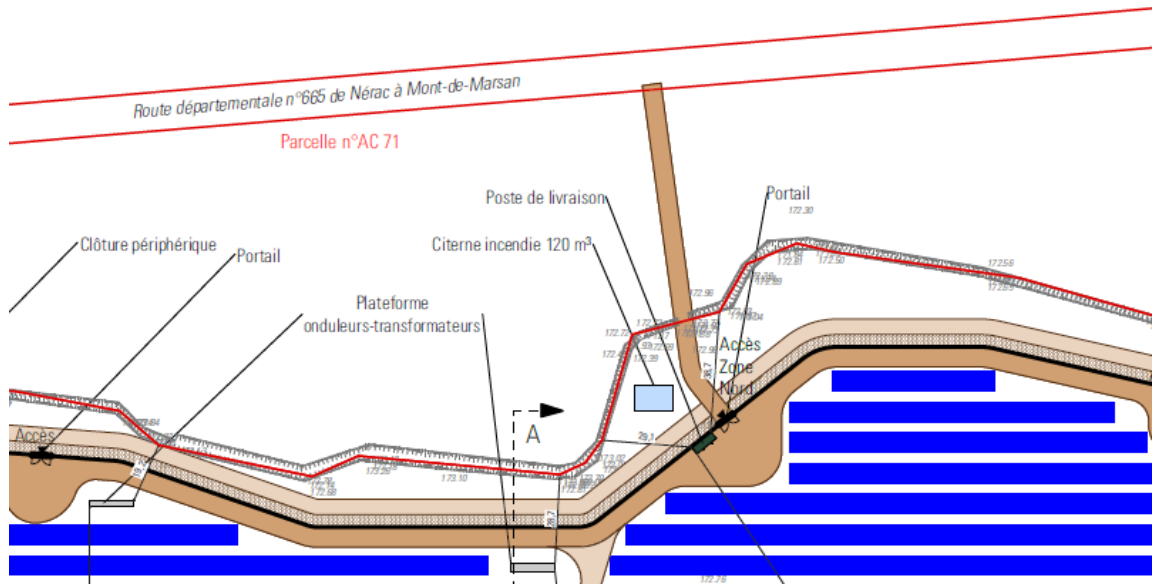
Dans le cadre de la mise en œuvre du raccordement du projet photovoltaïque de Boussès, aucun compteur de consommation n'aura besoin d'être installé par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne. En effet, le raccordement entre le point de livraison de la centrale photovoltaïque (via le poste de livraison) et le poste source du réseau électrique **sera entièrement pris en charge par ENEDIS**, qui sera mandaté par Neoen à l'obtention du Permis de Construire de la centrale photovoltaïque. Ainsi, **l'ensemble des coûts relatifs aux travaux de raccordement sera entièrement pris en charge par la société Neoen. Le raccordement sera direct entre la centrale photovoltaïque et le poste source** et n'aura aucune incidence sur le réseau électrique existant.

Lors des travaux de raccordement, l'installation d'un compteur de soutirage sera fourni par ENEDIS et installé par Neoen (ou l'un de ses sous-traitants).

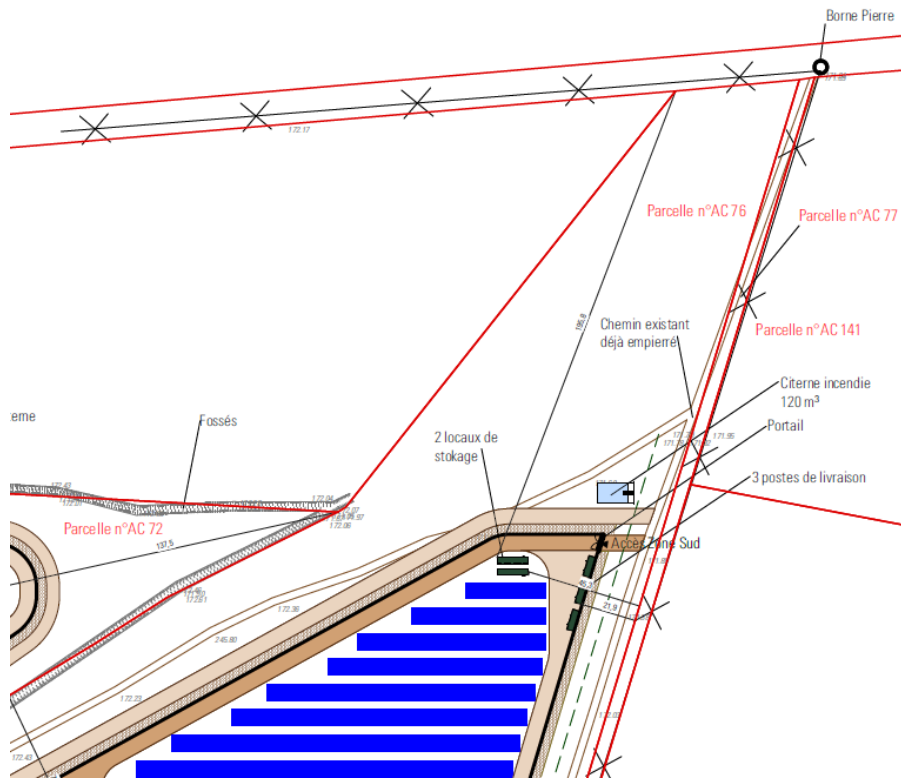
Préciser le moyen d'accès à la parcelle ainsi que le point de livraison électrique souhaité

Dans la mesure où ENEDIS sera Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux de raccordement, **Territoire d'Energie Lot-et-Garonne n'interviendra à priori pas dans la réalisation des travaux de raccordement.** Les travaux s'effectueront depuis le poste de livraison du projet photovoltaïque (situé dans l'emprise du projet photovoltaïque) vers le poste source le plus proche et dont la capacité disponible permet ce raccordement (postes pressentis : NERAC et/ou MEZIN). Les postes de livraison, au nombre de 4, se situent sur les parcelles AC 71 et AC 76 (voir la localisation des postes ci-dessous).

LANDES DE LASTACHOUERES



Position du poste de livraison sur la parcelle AC71



Position de 3 postes de livraison sur la parcelle AC 76